PUCIER APEL NOTRE DAME DES VICTOIRES

Règlement intérieur

Pucier de l'Association des parents d'élèves de NOTRE DAME DES VICTOIRES à Voiron

Article 1. Le pucier est organisé par l'APEL NDV le 29 Mars 2020 au gymnase de NOTRE DAME DES VICTOIRES à Voiron.

L'entrée pour les visiteurs coûte 1€ (gratuite pour les enfants de -12 ans). L'association propose sur place buvette et petite restauration.

Article 2. La vente au déballage se fait uniquement de 8h30 à 17h00. Un emplacement est composé d'1 table de 1.85m et de 2 chaises par exposant. Ce matériel est exclusivement fourni par l'organisateur. Le prix d'un emplacement est de 9 €.

Article 3. Les objets proposés à la vente doivent être propres et en bon état. Ils ne doivent pas présenter de risque pour les utilisateurs. Seuls les originaux sont acceptés. Aucunes marchandises comestibles, denrées ou boissons, ne sont autorisées à la vente pour les exposants. Sont interdits à la vente les objets neufs, les animaux, les armes à feu, les objets ou ouvrages à caractère raciste ou pornographique. L'organisateur pourra à tout moment faire retirer un article de la vente.

Article 4. Les emplacements sont attribués aux exposants par ordre de réception des dossiers d'inscription complets et dans la limite des places disponibles. L'inscription se fait au nom d'un adulte.

Article 5. L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué. Il est interdit d'ajouter quoi que ce soit en dehors des emplacements délimités par les organisateurs. (Les portants ou étagères basses sont admis).

Article 6. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et cela sans indemnité d'aucune sorte.

Article 7. Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement et aucune réclamation ne sera admise sur quelque sujet que ce soit.

Article 8. L'installation des stands commence à 6h30 et se termine à 8h30. Tout stand non occupé à 9h00 sera redistribué. Le démantèlement des stands se fait à partir de 17h.

Article 9. Les exposants sont responsables de tout dommage aux biens et/ou aux personnes qu'ils pourraient occasionner, directement ou indirectement, et doivent être couverts par une assurance.

Article 10. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration.

Article 11. Aucun objet ou déchet ne devra rester sur le site. Les organisateurs se réservent le droit de demander aux exposants de régler la somme nécessaire au ménage.

Article 13. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Article 14. L'inscription à cette vente au déballage entraine l'acceptation de ce règlement.

Par ma présente signature, je soussigné M/Mme …… atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du pucier détaillé ci-dessus.

Fait en deux exemplaires, dont un est à retourner à l'organisateur avec le dossier d'inscription.

A ……. le ……

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

PUCIER APEL NOTRE DAME DES VICTOIRES

Bulletin d'inscription

Association des Parents D'élèves (APEL) de NDV à Voiron
A renvoyer à : Notre Dame des Victoires, à l'attention de L'APEL pucier
1, rue de la Terrasse 38500 Voiron ou par mail pucierndv@gmail.com
Pour tout renseignement : Sylvie au 06.80.89.76.29

NOM : …….
Prénom : ……..
Adresse complète :
……
……
……
Téléphone : …….
Adresse mail : …….
Carte d'identité N°…….
délivrée par ……..
Attention ! Le jour de l'évènement munissez-vous obligatoirement de la pièce d'identité donnée pour le dossier.
Je réserve : ……. Table(s) d'1,85m à 9€, soit ……€

Je joins au dossier d'inscription un chèque libellé à l'ordre de l'APEL NDV.
Je déclare sur l'honneur :
• Ne pas exercer habituellement d'actes de commerce,
• Ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile 2019,
• Ne mettre à la vente ou à l'échange que des objets personnels uniques et usagés,
• Accepter le règlement du pucier dans son intégralité.
Je m'engage à quitter mon emplacement à 18h00 et à le laisser vide et propre.

Fait en deux exemplaires, dont un à retourner à l'organisateur.
A ……. le ……..

Signature :